

**Procès-verbal de la séance du 24 avril 2013**

**Lieu :** Aéroport de Genève, aérogare passagers, salle de conférence II

**Présents :**

|     |             |  |
|-----|-------------|--|
| Mme | F. LE SOURD | Commune de Prévessin-Moëns                                     |
| MM. | Y. ROCHAT   | Commune de Vernier, Président                                  |
|     | F. MEYLAN   | Commune de Ferney-Voltaire, Vice-Président                     |
|     | R. DEILLON  | Genève Aéroport, Directeur général                             |
|     | M. MOUNIER  | Genève Aéroport, Division Environnement et affaires juridiques |
|     | Ph. POGET   | Commune de Satigny   |
|     | M. WEIL     | Urbaplan, secrétariat technique                                |

|                  |            |                         |
|------------------|------------|-------------------------|
| <b>Excusés :</b> | E. FATTON  | Commune de Collex-Bossy |
|                  | C. THIBAUT | Commune de Nernier      |

---

**1. PV de la séance du 31 octobre 2012**

M. Deillon revient sur la prétendue « contradiction » entre ses propos et ceux de M. Mounier. Il considère qu'il n'y a pas de contradiction. Il y a une volonté de Genève Aéroport de dissuader les compagnies de prévoir des décollages à l'horaire après 22h00, dans la mesure du possible. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y en aura jamais.

M. Rochat considère que ses propos relevant une certaine contradiction ont été correctement transcrits dans le PV.

M. Mounier n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du PV reçu la veille, il n'a pas pu formuler ses remarques. Le PV sera donc adopté ultérieurement.

**2. Evolution des vols de nuit**

- > Depuis le début de l'année 2013 les vols de nuit représentent 4.3 % de l'ensemble des vols (en 2012 : 4.5 % sur l'ensemble de l'année).
- > Augmentation de 8.9 % depuis le début de l'année.
- > 9 dérogations ont été accordées, surtout les 18 et 19 janvier pour des raisons météorologiques. Il y a eu beaucoup de retards à cause la neige.
- > 15 vols sanitaires durant la période de couvre-feu, ainsi que deux vols au bénéfice d'une dérogation de l'OFAC (vols de calibrage des instruments d'aide à la navigation).

M. Marc Mounier : les vols nocturnes sont contenus, mais Genève Aéroport n'a pas vocation à les réduire à zéro.

Des vols de calibrage ont eu lieu durant la nuit et ont fait l'objet d'un communiqué de presse. Les communes suisses ont été informées directement par un message électronique.

M. Philippe Poget : l'ATCR transmettra à Genève Aéroport les adresses e-mails des communes françaises afin que ces dernières puissent également être informées.

### **3. PSIA**

M. Robert Deillon :

- > Lancement du processus le 14 mars 2013.
- > La fiche PSIA traitera du périmètre de l'aéroport (territoire qui fait l'objet du droit de superficie), des charges sonores, des obstacles à la navigation.
- > La procédure d'adoption fiche PSIA va influencer le plan directeur cantonal.
- > La durée du processus est prévue jusqu'en 2016.
- > Organisation du projet dépend de l'OFAC, des autorités du canton de Genève et de Genève Aéroport.
- > Organe de coordination : le Canton coordonne avec les communes genevoises.
- > Une première version de la fiche sera établie pour le premier trimestre 2015 selon le planning prévisionnel.
- > Celle-ci fera l'objet de consultations des offices fédéraux et aboutira à une deuxième version de la fiche.
- > Celle-ci fera l'objet d'une information / consultation de la population.
- > En fin de compte, l'approbation se fera par la Confédération.

La fiche définira les conditions cadre d'exploitation de l'aéroport.

M. Yvan Rochat : existe t-il déjà une fiche PSIA ?

M. Robert Deillon : à Zurich, le processus a été initié en 2000 mais n'est toujours pas terminé. Par contre, pour les petits aérodromes, elle est déjà établie.

M. Yvan Rochat : il y a-t-il volonté d'étendre l'aéroport ?

M. Robert Deillon : c'est la fiche qui va le déterminer. Par exemple : certains parkings de Palexpo se trouvent dans le périmètre aéroportuaire. L'affectation de ce terrain devra être définie dans la fiche.

M. Philippe Poget : est-ce que la décision de la Crinen pourra intervenir ne fois la fiche PSIA approuvée ?

M. Marc Mounier : pour Crinen I, oui. L'OFAC a considéré que la décision serait prise après adoption de la fiche.

### **4. Classification des avions**

M. Robert Deillon :

- > La procédure de consultation des compagnies lancée.
- > La décision devrait intervenir à fin 2013.
- > La nouvelle classification devrait être introduite au printemps 2014.

- > La nouvelle classification sera transmise à l'OFAC pour approbation. S'il y a un accord entre Genève Aéroport et les compagnies, l'OFAC approuvera. S'il n'y a pas d'accord entre Genève Aéroport et les compagnies, l'OFAC tranchera. Il s'agit d'une consultation / négociation
- > A Zurich, la procédure a été lancée l'année passée.
- > Les classes de bruit sont faites pour inciter les compagnies à utiliser des avions moins bruyants. A Genève, 95 % des avions sont parmi les moins bruyants, l'effet ne sera donc pas très incitatif.

M. Yvan Rochat : intention de Genève Aéroport de favoriser les gros porteurs ?

M. Robert Deillon : avec le projet d'aile EST, il n'y a pas d'augmentation des positions des gros porteurs. Les 6 positions actuelles restent. Le bâtiment n'a pas d'effet sur le fait de faire venir les gros porteurs.

## **5. Commission paritaire**

M. Marcos Weil : Le projet de plan directeur cantonal mentionne la création d'une « commission paritaire » chargée d'examiner les projets de construction et de modification de l'affectation de terrains pour certains cas délicats. L'ATCR s'étonne qu'une fois de plus les communes soient exclues du dialogue entre le canton et Genève Aéroport, surtout sur des sujets qui les concernent en tout premier lieu.

M. Marc Mounier : Genève Aéroport a été invitée par le Canton à participer à une première séance qui s'est déroulée le 24 avril concernant le secteur de la Gravière. Genève Aéroport ne fait pas d'aménagement du territoire, c'est le canton qui décide des affectations.

M. Yvan Rochat n'est pas d'accord avec les propos de M. Mounier. Genève Aéroport fait de l'aménagement du territoire. L'infrastructure aéroportuaire joue un rôle déterminant dans l'aménagement des territoires limitrophes. La participation de Genève Aéroport à la commission paritaire est révélatrice de cette réalité.

M. Robert Deillon n'est pas d'accord avec la position de M. Yvan Rochat. L'aménagement du territoire est le travail du Canton et des communes et non de Genève Aéroport.

M. François Meylan : Genève Aéroport agit sur le territoire. Le développement de certains projets sont bloqués par Genève Aéroport.

M. Robert Deillon : Dans la mesure où M. Meylan fait référence aux terrains de Nord-Aviation, M. Deillon rappelle que ceux-ci n'appartiennent pas à Genève Aéroport et Genève Aéroport ne fait pas partie du Conseil d'administration de cette société.

M. François Meylan : L'Etat de Genève dit le contraire.

M. Robert Deillon : C'est le Canton de Genève qui en est le propriétaire.

M. Yvan Rochat : Les procédures et compétences sont du ressort du canton et des communes. Le fait est que la voix de Genève Aéroport est plus écoutée que celle des communes.

M. Robert Deillon pense le contraire. Par exemple la halle 7 et le P49-P47 ont été construits sans tenir compte de l'avis de Genève Aéroport. La halle 7 est le projet le plus bloquant pour le développement de l'aéroport.

M. Marc Mounier : Le quartier des Boulangers à Genthod a également été réalisé sans le consentement de Genève Aéroport.

## **6. Divers**

M. Philippe Poget : est-ce que des bus électriques sont prévus sur le tarmac ?

M. Marc Mounier : Genève Aéroport examine plusieurs technologies.

M. Robert Deillon : c'est une volonté de la Direction que de faire circuler des bus électriques.

## **7. Prochaine séance**

La prochaine séance est fixée au mercredi 30 octobre à 17h00

Marcos WEIL  
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 26 juin 2013